



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de la consultation

Maison du Parc naturel régional Livradois-Forez
Aménagement et équipement des espaces d'accueil
Mission de maîtrise d'œuvre

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte : La Maison du Parc

En parallèle du programme de travaux de rénovation énergétique et de réaménagement de l'accueil de la Maison du Parc, un travail a été engagé pour renforcer la vocation du bâtiment comme espaces mutualisés au service de l'action du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez et de ses partenaires (collectivités locales, réseaux culturels, organismes socio-économiques, ...).

Ce bâtiment abrite les bureaux des services administratifs et logistiques du syndicat mixte du Parc et d'organismes partenaires « réseaux » auxquels sont associés des espaces d'accueil et de réunions.

Suite aux premiers travaux réalisés en 2017, le syndicat mixte souhaite compléter ces aménagements, tant au niveau de la signalétique que de la mise en valeur de ses actions et de celles des partenaires présents à la Maison du Parc. En 2022-2023, le syndicat mixte prévoit de poursuivre l'aménagement des espaces d'accueil.

Présentation de l'opération d'aménagement et équipement des espaces d'accueil :

Suite aux différentes réunions du groupe de travail constitué en interne à cet effet, plusieurs besoins ont été identifiés :

- **rendre plus lisible l'image du Parc naturel régional Livradois-Forez et l'objet de la Maison du Parc** (actions du syndicat mixte du Parc et de ses partenaires « réseaux », éléments identitaires du territoire) ;
- **améliorer l'accueil du public à la Maison du Parc.** Celui-ci est prioritairement des participants aux différentes réunions organisées par le SM du Parc, ses partenaires « réseaux » mais également des organismes extérieurs et les quelques visiteurs (touriste, habitants, etc) qui sont réorientés vers les bureaux d'information touristique ;
- **améliorer le fonctionnement de l'espace d'accueil en :**
 - o optimisant les rangements existants et créer de nouveaux espaces de stockage pour ne pas encombrer le hall lors des livraisons, l'utilisation de mobilier temporaire, etc. ;
 - o facilitant l'organisation de moment conviviaux d'accueil (pot, café, etc.) ;
 - o créant un/des espaces de rendez-vous « minute » ou de travail entre deux rendez-vous pour les personnes extérieures (appel téléphonique, télétravail).

Les travaux envisagés se traduiront notamment par :

- 1- pour le volet « mise en valeur de l'image du Parc Livradois-Forez (actions du syndicat mixte du Parc et de ses partenaires, éléments identitaires du territoire) » à :
 - a. créer une signalétique homogène (directionnelle, textes de présentation, etc.),
 - b. créer une exposition permanente (contenu et supports d'impression) associant des photos et des textes courts. Le syndicat mixte du Parc possède une photothèque que le prestataire pourra mobiliser à cet effet (voir Annexe 2 : Contribution à la conception de l'exposition dite permanente).
- 2- pour le volet « amélioration de l'accueil du public à la Maison du Parc », à :
 - a. réaliser du mobilier complémentaire et dans l'esprit de l'existant en chêne massif (présentoirs, tables, meubles de rangement, parking vélos, etc),
 - b. définir des règles quant à la présentation des documents réalisés par des structures autres que Parc ou réseaux (quels documents présenter, arguments à utiliser lors d'un refus de présentation, ...)
 - c. mettre en place un système d'accrochage polyvalent (expositions permanente et temporaires),
 - d. réaménager l'espace cuisine de service.

Lors de la phase de conception, le projet devra :

- s'inscrire dans l'architecture singulière du bâtiment en respectant les principes de matériaux, couleurs, etc. Certains meubles ne pourront être déplacés (table ronde, banque d'accueil) ;
- prendre en compte l'aspect institutionnel avec l'intégration de la charte graphique du Parc, d'éléments codes de la marque territoriale ou d'affichage obligatoire (logos, etc.) ;
- proposer des éléments graphiques soit facilement rééditables (exemple : carte du territoire) ou intemporels ;
- faciliter l'entretien et la maintenance des locaux ;
- améliorer la qualité acoustique du hall.

Description de la mission :

La mission comprend les éléments suivants :

- la conception de l'ensemble du mobilier, de la signalétique et de l'exposition permanente ;
- l'aide à la consultation des entreprises (rédaction des documents de consultation des entreprises) ;
- le suivi du chantier.

Le prestataire s'appuiera sur le groupe de travail composé de différents agents de la Maison du Parc.

Le mandataire ou l'équipe devra regrouper toutes les compétences nécessaires au pilotage de l'opération : tels que graphiste, architecte, architecte d'intérieur, designer, scénographe, etc.

Planning prévisionnel de l'opération :

Missions	Date de livraison	Délai
Conception	Mai à juillet 2022	8 semaines
Consultation des entreprises	Septembre/octobre 2022	4 semaines
Travaux et suivi du chantier	Novembre 2022 à février 2023	8 semaines

Montant prévisionnel des travaux (hors honoraires de la présente mission) : 40 000 € HT - comprenant : réalisation de l'ensemble du mobilier, peinture, modifications électrique et de plomberie si nécessaire, impression et pose de la signalétique, réalisation des photos et impressions, système d'accrochage, ...).

Les contraintes techniques et les exigences environnementales des prestations sont les suivantes :

- Les cloisons périphériques, les parois vitrées, les fenêtres et les portes mais également certains emplacements de mobilier (banque d'accueil et table ronde) ne peuvent pas être modifiées ;
- Les choix esthétiques tel que le sol en terre cuite et galet, la couleur des murs, et le traitement du plafond qui contribuent à l'architecture singulière de lieu ne peuvent-être modifiés ;
- Les matériaux utilisés devront justifier de labélisation environnemental (ex : NF environnement, Écolabel européen, bois PEFC, etc) et d'une faible émission de COV avec un étiquetage de classe A+.

Durée de la mission : Le contrat sera conclu jusqu'au 30 juin 2023 à compter de la notification.

4- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compréhension des objectifs, la méthode proposée, planning prévisionnel : 30%
- 2- Les moyens mobilisés et compétences : 30%
- 3- Montant des honoraires (prix) : 40%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations (selon devis détaillé par mission).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30 % sera versé à la remise de l'avant-projet chiffré sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 30 % sera versé après le choix des entreprises sur présentation d'une facture.
- Le solde de 40 % sera versé à la réception du chantier sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre au plus tard le mardi 5 avril 2022 à 12h00 (dernier délai) par mail à l'adresse suivante : achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Visite : la visite du bâtiment est possible sur rendez-vous uniquement aux horaires d'ouverture de la Maison du Parc (prise de rendez-vous par mail à : a.chassaing@parc-livradois-forez.org).

10- Annexes et liens internet

- ✓ Annexe 1 : Photos intérieures et extérieures,
- ✓ Annexe 2 : Contribution à la conception de l'exposition dite permanente.
- ✓ Gestion de la marque territoriale « Livradois-Forez » :
 - <https://fr.calameo.com/read/0000110570c82ff482b38?authid=PtRD4riR2h1K>
 - <https://marque.livradois-forez.com/>

11- Document mis à disposition du bureau d'étude retenu

- ✓ DOE des travaux de 2001 et 2018 avec plan et coupe en .dwg

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé.
- ✓ Une note synthétique avec la présentation de l'équipe explicitant la méthode, la compréhension des objectifs et le planning d'intervention (maximum 6 pages).
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine.
- ✓ Un devis détaillé par mission + par personne.
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....
Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....
Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez